

La Lettre de Défense et République

Novembre 2012, N°43

« Ce sont les hommes, et non les pierres, qui font la force des remparts de la cité »

EDITORIAL

Une période charnière pour le déclin des armées

Les rapports parlementaires se sont succédé depuis juillet, tous plus alarmistes les uns que les autres. Les auditions en octobre 2012 des responsables de la défense montrent que les armées sont à la veille de ne plus pouvoir assumer leurs missions. La presse s'en est faite l'écho dans des articles de fond (cf. www.defense-et-republique.org).

Et si les difficultés budgétaires sont une réalité, la rédaction du Livre blanc reste aussi inquiétante et pose la question : quelles forces armées pour quelles missions et finalement pour quelle puissance militaire française future ? Nul n'est en mesure d'évoquer publiquement ce qui va en émerger de positif.

Et si nous devons nous référer aux réformes lancées au sein des armées, aux échos des difficultés rencontrées (Louvois, chorus), au « succès » mitigé des bases de défense, les armées sont mises en situation d'être à nouveau restructurées car il s'agit bien de répondre à l'échec de réformes incapables de répondre aux besoins d'économies attendues.

Oserai-je ajouter la commémoration de la défaite de la guerre d'Algérie le 9 mars, malgré le 11 novembre rénové, qui confirme la tendance générale à l'affaiblissement programmé des armées et à leur légitimité ?

Attendons donc la proposition finale d'abandonner « par réalisme » des compétences militaires. Cela favorisera les mutualisations et mettra fin aux orientations prônées depuis plusieurs années de disposer d'une puissance militaire complète, en fait l'autonomie pour agir. Cette situation laissera la place à une hypothétique armée européenne fédérale à l'efficacité bien douteuse.

Le président

Sommaire

La société a-t-elle besoin des qualités des militaires ?	1
Les coups de cœur !	3
<i>L'UNC et la lettre Défense et République</i>	3
<i>Le 11 novembre rend hommage désormais à tous les morts pour la France</i>	3
Les coups de gueule !	4
<i>L'association pour la reconversion civile des officiers et des sous-officiers</i>	4
<i>Des licenciements qui n'inquiètent personne</i>	4
<i>Joey Starr au Val de Grâce</i>	4
<i>Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie</i>	4
Brèves	5
<i>Dans la presse sur le web</i>	5
<i>Sur le Web</i>	5
Questions parlementaires : nombre d'officiers dans les armées, campagne double, cyberdéfense en France	5
<i>Question écrite n°3375 publiée au JO le 28/08/2012</i>	6
<i>Réponse du ministère parue au JO le 30/10/2012</i>	6
<i>Question écrite n°5373 publiée au JO le 25/09/2012</i>	6
<i>Réponse du ministère parue au JO le 30/10/2012</i>	6
<i>Question écrite n°1956 publiée au JO le 31/07/2012</i>	6
<i>Réponse du ministère parue au JO le 30/10/2012</i>	7
Bibliographie	10

La société a-t-elle besoin des qualités des militaires ?

« Officier d'une haute valeur morale et d'une belle conscience professionnelle. A fait preuve, durant sa période, de connaissances techniques approfondies, d'un jugement tactique sûr, d'un esprit de décision et d'un sens de commandement qui révèlent un brillant passé de guerre. Malgré une blessure grave, ayant entraîné la trépanation, a supporté avec entrain et enthousiasme les fatigues quotidiennes des manœuvres... ». Le 25 octobre 1936, le lieutenant-colonel Boivin notait ainsi Georges TRIAUD, qui était jeune officier durant la grande guerre et qui avait à son issue, continué l'aventure militaire. De nos jours, les mêmes notations pourraient être attribuées à d'autres militaires dont les valeurs morales sont tout aussi élevées. Personne n'irait dire que les militaires ne possèdent pas ces valeurs, qu'ils font preuve d'abnégation, d'esprit de sacrifice, qu'ils sont des Français d'exception. Mais ces qualités ont-elles leur place dans notre société ?

Les qualités

L'armée est exigeante, elle demande jusqu'au sacrifice suprême et pour adhérer à son idéal, le jeune français qui endosse l'uniforme doit se forger une morale, des valeurs. Il faut qu'il croit en l'esprit d'équipe, à la fraternité d'armes pour accepter de défendre jusqu'au bout son drapeau. Cette croyance en la vie qui fait accepter la mort peut faire sourire bon nombre de personnes qui ne vivent que pour eux. Parler de son amour pour la France peut même être gênant pour celui qui va essayer de partager sa passion. Toutes les guerres ont révélé des citoyens hors normes qui auraient donné leur vie pour en sauver d'autres. En 2012, l'armée forge des Français et des étrangers à servir, avant de se servir.

Des qualités naissent et grandissent à contre courant de celles de notre société. Pourtant, si les militaires se donnent « corps et âme » pour servir, un jour ou l'autre, ils devront pour la grande majorité d'entre eux, rendre leur uniforme et endosser celui du « pékin ». Leurs valeurs les suivront mais seront-elles bien perçues ? Leurs qualités devraient s'arracher par les sociétés civiles mais la dure réalité « du terrain » est toute autre.



La surprise de la réalité

« Il faut reconnaître que, s'il s'agit de se faire recruter par une entreprise, l'ancien officier a peu de chance de passer devant ses concurrents, sauf dans les métiers de la logistique ou de la sécurité », prévient un chasseur de têtes du cabinet Jouve et associés. Avant d'admettre que, toutefois, l'image des militaires s'améliore. « Depuis la guerre du Golfe et la multiplication des missions humanitaires, la modernité des équipements électroniques et le professionnalisme tendent à effacer le souvenir du bidasse. »

Le bidasse ! Cette image du bon bidasse qui « n'a pas inventé le fil à couper le beurre », qui colle encore à nos militaires. Le « bidasse » qui était aussi du temps de la conscription le « Monsieur tout le monde », le Français moyen, le riche et le pauvre, vertueux ou non, que tout Français avait pour obligation de devenir un temps. Il y a un peu de nostalgie en pensant au bidasse d'hier car il était attachant, et si français. En 2012, le bidasse serait plutôt celui qui, fort de ses valeurs acquises en portant l'uniforme, se retrouve brutalement confronté à un monde qui lui échappe en partie.

La meute

Il est vrai que le militaire ignore tout, ou presque tout du monde de l'entreprise. Plus il s'est engagé tôt, moins il a vécu dans ce monde. Plus il aura été

motivé pour servir, plus le changement lui sera difficile à comprendre. Il n'est pas attendu, alors qu'il pense à tort être l'homme de la providence, et le poids de ses médailles font de lui quelqu'un d'étrange. Ses qualités morales, d'honnêteté, de rigueur, de conscience professionnelle peuvent être autant d'handicaps dans un monde professionnel où l'individualisme est de mise.

Si l'armée est une entreprise humaine où l'amour peut conduire au sacrifice, il n'en est pas de même dans une entreprise. Un salarié cherchera son intérêt personnel, quitte à sacrifier ses collègues. L'esprit d'équipe est celui du moment, autour de celui qui détient le pouvoir. Mais de **fidélité, d'honneur, d'idéal**, rien de tout cela. La recherche du profit à tous les niveaux et à court terme conditionne la survie de nos entreprises et ne s'embarrasse pas de ces valeurs, ou du moins, elles ne sont pas prioritaires. Les valeurs ne sont importantes qu'à la condition où elles ne gênent pas le profit. Au contraire, les entreprises dans le contexte concurrentiel que nous connaissons, auraient plutôt tendance à recruter « des loups sans foi et sans loi ». C'est donc au sein d'une **meute** que l'homme ou la femme d'honneur devra maintenant se défendre pour continuer d'exister.



L'incompréhension

Le chef militaire qui aurait donné sa vie pour lui est subitement remplacé par un cadre ou un agent de maîtrise qui ne connaît que sa ville et son département pour environnement, ou par un collaborateur qui ne se soucie que de savoir si l'augmentation de son salaire de 1% a bien été prise en compte après les âpres négociations qu'il a gagné en combattant sa direction des ressources humaines. Le temps du combat, des larmes et du sang est bien révolu. Si le militaire, et il sera toujours qualifié comme tel par ses collègues civils, est clairvoyant, il comprendra qu'il n'a pas intérêt à aborder dans des discussions, la pension à jouissance immédiate qu'il reçoit chaque mois. Son entourage professionnel s'indignerait que cette pension lui soit versée par l'Etat, juste pour avoir vu à plusieurs reprises la mort tourner autour de lui en opérations extérieures, pour avoir dormi à la dure durant des années, pour avoir attrapé la

malaria, pour avoir sacrifié sa vie de famille pour un simple bout de tissu aux couleurs de la République.

Il y a de quoi perdre ses repères quand on passe d'un monde à l'autre. L'Institution ne fera d'ailleurs plus rien pour lui à partir du moment où sa carte d'identité militaire lui sera retirée. Il est d'ailleurs illusoire de croire que la communauté militaire aide vraiment ceux qui s'en vont. Rares sont les anciens militaires qui occupent des postes à responsabilités dans le civil et qui se rappellent de la fraternité d'armes d'hier. Tout se paye et se négocie !



Mais l'ancien militaire, qu'il totalise un an ou trente ans dans l'Institution, ne rassemblera jamais au « Pékin de base ». Il lui restera son vécu, ses souvenirs, ses périodes de gloire et de tristesse. Au fond de lui-même, il sera toujours ce serviteur « **libre et de bonnes mœurs** » qui a fait de lui quelqu'un qui avait de la « gueule » malgré l'adversité et la souffrance. A quoi servirait qu'il se soit enrichi au fil du temps, d'avoir connu « ce que les autres ne voulaient pas » pour rien apporter à la société après son adieu aux armes ? Ses valeurs ne s'éteindront pas et sans en prendre peut-être conscience, il les diffuse autour de lui pour que la **moralité et l'amour puissent se transmettre**.

La société a besoin de vraies valeurs, de croire que les combats ne sont pas perdus d'avance, que survivre ne dépend pas de comportements agressifs et peu vertueux où les hommes doivent s'opposer en fonction du pouvoir et de la richesse qu'ils possèdent. Il y a des Français vertueux qui peuvent rassembler autour d'eux, au lieu de subir la déliquescence de notre environnement. Les militaires font partie de ces Français.

L'espoir et la justice

La richesse qu'ils portent en eux risque néanmoins de se diluer à cause du manque de cohésion et d'efficacité de leurs semblables, de ceux qui voient leurs rangs grossir d'année en année. Les militaires et anciens des armées sont toujours aussi exigeants envers eux-mêmes que lorsqu'ils devaient s'engager

sur des pistes sans fins, comptant d'abord sur leur propre courage pour préserver la vie de leurs camarades.

Durant la période d'incorporation ou d'école, ils devaient leur « preuve », et faire encore leur preuve tout le long des années. Faut-il qu'ils fassent leur preuve « d'incorporation à la vie civile » sous les yeux de ceux qui ont réussi à survivre aux meutes sans foi et loi ? Le temps est précieux et les militaires ne méritent pas d'être laissés à se démener seuls pour trouver leur place, au risque que les valeurs qu'ils pourraient véhiculer ne soient étouffées avec eux.

C'est là un défi à relever, dans l'intérêt de notre pays, en priorité pour nos anciens qui occupent des postes dans des entreprises ou des Groupes français. C'est un devoir pour tout ancien, que d'aider à ce que nos valeurs se diffusent et influencent ceux qui n'en ont pas. Le militaire est porteur de vertus que la société a besoin. Que ceux qui aiment notre pays, en prennent conscience et entretiennent la flamme en valorisant les hommes et les femmes vertueux.

La rédaction

Une première règle pour Défense et République : le respect

« Un militaire est un être humain qui mérite que l'on défende ses intérêts comme tout citoyen français. Il a des obligations qui lui imposent des devoirs exceptionnels dont il faut mesurer le sacrifice ».

Les coups de cœur !

L'UNC et la lettre Défense et République

[L'Union Nationale des Combattants](#) apprécie la lettre défense et République. Créée en 1919, reconnue d'utilité publique en 1960, la FNCV est forte, actuellement, de près de 7 000 adhérents, regroupés en plus de 90 sections, issus de tous les conflits successifs où la France a été engagée.

"Grouper les hommes et les femmes qui volontairement ont offert leur vie pour sauvegarder les droits et la liberté de leur patrie en sacrifiant leur intérêt personnel à l'intérêt général."

Le 11 novembre rend hommage désormais à tous les morts pour la France

Le 28 février 2012, le Parlement a fait du 11 novembre une journée d'hommage à tous les Morts pour la France (loi n° 2012-273). Sans abandonner l'héritage historique de la Première Guerre mondiale et les autres journées nationales commémoratives, cette loi confère à cette

célébration du 11 novembre une solennité encore plus grande.

Désormais, le 11 novembre célèbre à la fois l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France. Il y a tout juste 90 ans, pour commémorer l'anniversaire de l'Armistice de 1918, la journée du 11 novembre fut instituée par la loi du 24 octobre 1922 « journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix ». La loi du 28 février 2012 élargit la portée à l'ensemble des morts pour la France.

C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime aujourd'hui, particulièrement envers les derniers d'entre eux, ceux qui ont laissé leur vie en Afghanistan.

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre est l'une des neuf journées nationales instituées par des textes législatifs et réglementaires. Jour d'hommage et de recueillement, elle donne lieu chaque année à des cérémonies commémoratives devant les monuments aux morts des communes de France.

Source ministère de la défense

Les coups de gueule !

L'association pour la reconversion civile des officiers et des sous-officiers

Alors que les militaires auront de plus en plus de difficultés à trouver du travail en sortant de l'institution dans un contexte économique difficile, l'ARCO ne va plus être subventionnée par la Défense et va disparaître. L'arrêt du soutien est acté par le DRHMD qui reconnaît le travail accompli pour reclasser les militaires durant 40 ans. La « meute » aurait-elle un intérêt à voir un concurrent de moins ou les militaires n'ont-ils droit qu'à une seule carrière professionnelle ?

Des licenciements qui n'inquiètent personne

Les chiffres sont accablants : en 2013, 7200 postes seront supprimés. La Défense supportera 58,8% de l'effort de réduction alors que ses 290 000 civils et militaires ne représentent que 12% des effectifs totaux de l'Etat. Mais cela indique surtout que la « Grande muette » est la première entreprise de

France où les salariés peuvent se faire licencier sans que personne n'en soit offusqué.

Joey Starr au Val de Grâce

Il est quand même bon de rappeler ce que ce chanteur chantait sur les armées dans « *Quelle gratitude ?* » (chanson brièvement rappelée ci-dessous) alors qu'il a été admis à l'hôpital d'instruction des armées du Val de Grâce ce 23 octobre. On peut donc s'étonner de cette admission, même pour des raisons médicales et de discrétion si l'on en croit les médias. Il faut espérer qu'il a vite été transféré. Cette personne avait certainement les moyens d'être admise ailleurs pour être en accord avec elle-même. Mais il est vrai que cette admission serait due à l'alcool et à la drogue...

Quelle gratitude devrais-je avoir pour la France ?

*Moi Joey Starr qu'on considère comme un barbare
Donc j'enc... tous ces moutons de fonctionnaires,
Tous ces péd... de militaires qui pendant ont presque plus
D'une année m'ont séquestré, malmené
Sous prétexte de faire de moi un homme,
Un vrai avec les c... dans le béret,
Avec le cerveau dans le paletot
Et à la place du cœur, une saloperie de drapeau.
Quelle gratitude devrais-je avoir pour la France ?
Me demandant ma vie en cas de conflit
Alors qu'aucunement je ne partage leurs idéologies
Qui ont fait de moi qu'un jeune aigri paranoïaque
Donc pour tous ces désirs inassouvis pour chacun d'eux
Pas un bras assez ingrat je ne donnerais
Pas une goutte de mon sang ne sera versée pour rejoindre
Leurs rangs car au-dessus de leurs lois j'ai bâti mon toit à
mon crew 93 (...)*

Nous vous faisons grâce du reste !

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

Dans une vision idéologique de l'histoire, l'assemblée nationale a voté le 8 novembre 2012 que le 19 mars sera la journée nationale du souvenir « à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ».

S'ajoutant à d'autres reconnaissances discutables, nous ne pouvons qu'être inquiets de l'évolution de notre pays. Nous allons commémorer une défaite, une de plus, et sans doute en présence de détachements des armées ! Effectivement la guerre d'Algérie n'était (n'est ?) pas terminée.

Brèves

Dans la presse sur le web

A lire en ligne (voir www.defense-et-republique.org)

- Le Figaro magazine : 9 novembre 2012, [A l'école de la guerre](#)
- Le Monde : 8 novembre 2012, [Sous contrainte budgétaire, la défense va devoir faire des choix drastiques](#)
- Le Nouvel Economiste : le 3 novembre 2012, [L'armée française, la ruine en héritage?](#)
- La Tribune, le 6 novembre 2012, [Pour qui sonne le glas 1?](#), [Pour qui sonne le glas 2?](#), [Pour qui sonne le glas 3?](#)
- Le Nouvel Observateur, le 6 novembre 2012, [L'armée présente des fragilités selon le chef d'état-major des armées](#)

Sur le Web

Chaque mois, le « Journal de la Défense, mission défense » est diffusé sur la Chaîne parlementaire-Assemblée Nationale (LCP-AN). Au sommaire de ce numéro de novembre 2012 :

Sujets :

- « Les spécialistes interarmées des dangers liés aux munitions et aux explosifs » ;
- « Les missions des militaires français au Kosovo » ;
- « Les spécialistes des interventions aquatiques de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ».

Grand angle :

- « La formation des équipes de protection embarquées ».

Le Journal de la Défense est visible sur la TNT et repris sur le site www.lcpan.fr aux horaires suivants :

TNT Diffusion télévisée		Internet 24/ 24 www.lcpan.fr	
11 nov	07h45	10 nov	14h30
15 nov	00h15 10h15	15 nov	00h15
20 nov	23h45	20 nov	23h45
22 nov	01h15	22 nov	01h15
24 nov	18h15	24 nov	18h15
29 nov	10h15 00h15	29 nov	00h15
		30 nov	07h45

LCP-AN est accessible sur la TNT (C 13), le Câble (C 50), CanalSat (C 43), TPS (C 43), Orange (C 13) et Free (C90).

Source ministère de la défense

Questions parlementaires : nombre d'officiers dans les armées, campagne double, cyberdéfense en France

Compte tenu de la profusion de réponses données aux questions parlementaires depuis cet été, il a semblé important de leur donner une plus grande place pour les nombreuses informations complétant les différentes auditions des responsables de la défense d'octobre et dans le contexte du Livre blanc. Il a été jugé utile de publier *in extenso* la réponse détaillée sur l'état de la cyberdéfense en France ainsi que les propos par le chef d'état-major de l'armée de terre. Tenus lors de son audition devant la commission de la défense nationale et des forces armées le 17 octobre 2012, ils concernent le nombre d'officiers dans l'armée de terre et implicitement l'avancement.

« Récemment pointée du doigt sur les questions de masse salariale et d'avancement, souvent à tort, l'armée de terre saura, enfin, prendre les mesures qui s'imposeront pour maîtriser sa masse salariale. Mais il va sans dire que les révélations de l'été 2012, par médias interposés, ont été un choc.

J'étais d'ailleurs lundi avec les représentants des officiers de l'ensemble des régiments réunis en séminaire. Ce sujet d'inquiétude était sur toutes les lèvres. Il dépasse bien évidemment la seule catégorie des officiers car la restriction de l'avancement, dont je rappelle qu'il se fait presque essentiellement « au choix », c'est-à-dire au mérite, aura un impact sur « l'escalier social » qui est la force des armées et qui permet, à chacun, selon ses capacités, d'accéder à des responsabilités supérieures.

Je vous rappellerai ainsi que 70 % des sous-officiers sont issus des militaires du rang et que 70 % des officiers ne sortent pas directement des écoles de Coëtquidan.

Je m'inquiète donc de ces polémiques qui, en pointant telle ou telle catégorie ou grade, distillent injustement ressentiment et tension intercatégorielle qui n'ont pas lieu d'être dans notre institution. Je me dois ainsi de rappeler que toutes les catégories de personnel ont bénéficié, à partir de 2008, du mouvement de rattrapage des soldes souhaité par le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire dans son premier rapport de février 2007. Celui-ci a logiquement débuté par les militaires du rang en 2008 pour s'achever en 2011 avec les officiers supérieurs. »

**Question écrite n°3375 publiée au JO
le 28/08/2012**

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre de la défense sur le nombre d'officiers, par grades et par arme. Il souhaiterait connaître ce renseignement sous forme de tableau.

**Réponse du ministère parue au JO le
30/10/2012**

	TERRE		AIR		MARINE	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Généraux de division, de division aérienne ou vice-amiraux	67	67	32	40	21	22
Généraux de brigade, de brigade aérienne ou contre-amiraux	110	103	41	32	34	30
Colonels ou capitaines de vaisseau	938	938	398	398	298	305
Lieutenants-colonels ou capitaines de frégate	2851	2816	1256	1255	773	766
Commandants ou capitaines de corvette	2172	2170	886	901	681	719
Capitaines ou lieutenants de vaisseau	5100	5027	2653	2644	1589	1559
Lieutenants ou enseignes de vaisseau de première classe	3002	2937	1079	1040	958	939
Sous-lieutenants ou enseignes de vaisseau de deuxième classe	620	568	208	207	188	178
Aspirants et élèves officiers	518	571	515	471	245	243
TOTAL	15378	15197	7068	6988	4787	4761

**Question écrite n°5373 publiée au JO
le 25/09/2012**

M. Dino Ciniéri interroge M. le ministre de la défense sur les bénéficiaires de la campagne double. Alors que le précédent gouvernement a ouvert le bénéfice de la campagne double aux militaires ayant servi en Afghanistan, il lui demande de bien vouloir lui indiquer son positionnement quant à l'ouverture de cette campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord ayant liquidé leur pension de retraite avant le 19 octobre 1999.

**Réponse du ministère parue au JO le
30/10/2012**

Les bénéficiaires de campagne constituent une bonification d'ancienneté prévue par le code des pensions civiles et militaires de retraite et par certains régimes spéciaux de retraite. Ce sont des avantages particuliers accordés aux ressortissants de ce code et de ces régimes, c'est-à-dire aux militaires ainsi qu'aux fonctionnaires et assimilés.

L'attribution de la campagne double signifie que chaque jour de service effectué est compté pour trois jours dans le calcul de la pension de

retraite. La loi du 18 octobre 1999 a substitué à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc », qualifiant le conflit en Algérie de « guerre ». Elle a ainsi créé une situation juridique nouvelle. Il en a découlé que les personnes exposées à des situations de combat au cours de la guerre d'Algérie étaient susceptibles de bénéficier de la campagne double.

Cela a été confirmé par le Conseil d'État dans sa décision du 17 mars 2010. **Le décret n° 2010-890 du 29 juillet 2010 portant attribution du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord accorde ce droit aux militaires d'active et aux appelés pour toute journée durant laquelle ils ont pris part à une action de feu ou de combat ou ont subi le feu et s'applique aux fonctionnaires et assimilés dont les pensions de retraite ont été liquidées à compter du 19 octobre 1999, date d'entrée en vigueur de la loi.** Ces pensions sont révisées à compter de la demande des intéressés déposée postérieurement à la date d'entrée en vigueur du décret du 29 juillet 2010, auprès des services de l'administration qui a procédé à la liquidation de la pension de retraite. Elles n'ouvrent droit à aucun intérêt de retard. Cette mesure ne peut s'appliquer aux pensions liquidées antérieurement au 19 octobre 1999, puisque ce n'est qu'à compter de cette date qu'a été reconnu officiellement l'état de guerre en Algérie, qui seul permet l'attribution de la campagne double.

Le décret du 29 juillet 2010 est applicable à compter du 19 octobre 1999, ce qui donne toute son effectivité à la loi du 18 octobre 1999 dans le respect du principe de non-rétroactivité des lois. Pour autant, dans la mesure où ce texte suscite de nombreuses contestations quant à sa date d'effet qui pénaliserait bon nombre d'anciens combattants d'Afrique du Nord, le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants a décidé un nouvel examen de ce dossier pour déterminer, le cas échéant, les modalités les plus adaptées, au plan juridique comme au plan financier, pour éventuellement corriger le dispositif.

**Question écrite n°1956 publiée au JO le
31/07/2012**

M. Patrick Hetzel souhaite interroger M. le ministre de la défense à la suite de la remise du rapport de M. Jean-Marie Bockel au Sénat sur la cyberdéfense. Cinquante propositions ont été développées. Il souhaite savoir quelle suite va être

donnée à ces conclusions tout particulièrement dans le domaine de la défense qui est fortement concerné.

Réponse du ministère parue au JO le 30/10/2012

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 a identifié différents axes d'efforts destinés à structurer le dispositif national de cyberdéfense et a donné l'impulsion au développement des capacités de veille et de protection.

Le rapport d'information du Sénat sur la cyberdéfense, publié 18 juillet 2012, a établi cinquante recommandations, rassemblées en dix priorités. Ces orientations, qui constituent des axes de réflexion pour l'élaboration du nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, sont encore à l'étude au sein des directions concernées par la lutte contre la cybercriminalité. Toutefois, une grande cohérence apparaît déjà entre ces recommandations et les actions mises en oeuvre par le ministère.

En effet, à l'échelon ministériel, la cyberdéfense et la protection des systèmes d'information et de communication (SIC) est **une priorité qui se traduit, depuis 2011, par la montée en puissance des effectifs et des moyens dédiés à la lutte contre la cybercriminalité au sein des armées**, de la direction générale de l'armement (DGA) et des services spécialisés en matière de cyberdéfense.

Cette dynamique, qui sera maintenue sur la période 2012-2016, s'inscrit dans un schéma directeur capacitaire pour les années 2013-2020, dont les objectifs seront actualisés lors des prochains travaux sur la loi de programmation militaire. Le dispositif est également caractérisé par une communication accrue auprès du personnel civil et militaire. A cet effet, le ministère de la défense a engagé des actions de sensibilisation aux risques cybernétiques auprès de ses agents, dont la quasi-totalité a signé une attestation de reconnaissance de responsabilité sur l'utilisation des SIC. En outre, **une instruction définit depuis 2008 le code d'usage des SIC au sein du ministère.**

A l'échelon national, la cyberdéfense et la protection des SIC apparaissent également comme une priorité. En effet, le ministère de la défense, acteur majeur du dispositif national, œuvre à la fois à la protection et la défense de ses propres SIC (notamment ceux déployés en opérations extérieures), et en qualité de principal partenaire de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Les moyens déployés par le ministère et l'ANSSI leur permettent d'assurer conjointement une veille permanente relative à la cryptographie, aux technologies de l'information, aux attaques informatiques et aux vulnérabilités matérielles et logicielles des produits et technologies civiles. Le ministère partage également avec l'ANSSI sa connaissance du tissu industriel et des solutions techniques développées par les acteurs nationaux de confiance.

Leur coopération sera accrue, d'une part, par la **colocalisation, au cours de l'été 2013, du centre d'analyse de lutte informative défensive (CALID) de la défense et du centre opérationnel de sécurité des systèmes d'information (COSSI) de l'ANSSI** ; d'autre part, au travers d'études amont et la mise en place d'une politique industrielle, de formation et de recherche et développement ambitieuse et coordonnée. Enfin, le ministère tisse actuellement des premiers liens techniques entre le CALID et le centre spécialisé en matière de cybercriminalité de la direction générale de la gendarmerie nationale afin de créer un pôle juridictionnel spécialisé à compétence nationale, destiné à réprimer les atteintes graves aux SIC.

S'agissant de l'amélioration de la prise en compte de la protection des SIC, une cartographie de l'ensemble des SIC de la défense est en cours d'élaboration par la direction générale des systèmes d'information et de communication (DGSIC) et la direction des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information (DIRISI). De plus, afin de maîtriser les passerelles d'interconnexion de ses réseaux internes avec le réseau Internet, le ministère s'est doté d'instances chargées de rationaliser le nombre de ces passerelles et d'assurer leur sécurité. A ce titre, la réglementation relative à la protection du secret au sein du ministère impose une autorisation du ministre pour l'ouverture de toute nouvelle passerelle vers un réseau exogène.

Concernant l'aspect budgétaire de la protection des SIC, le rapport du Sénat recommande de réserver un pourcentage significatif du montant des projets à leur sécurité. **Le ministère considère toutefois que le budget alloué à la sécurité doit être établi en fonction du risque et des impacts, dont les évaluations sont réalisées par l'homologation systématique des SIC.** Il doit être également souligné que le maintien en condition de sécurité est certes une opération primordiale, mais coûteuse. Par conséquent, les budgets qui y sont consacrés devront être en accord avec cet enjeu ; le coût de la sécurité

résidant davantage dans le fonctionnement que dans l'équipement.

A l'échelon interministériel, le ministère de la défense participe au renforcement de la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC). Dans ce cadre, il est responsable de 4 chantiers et participe à 12 autres sous la tutelle de la DISIC. De plus, le ministère a choisi de rejoindre le réseau interministériel de l'État (RIE) afin de concourir à la rationalisation des moyens de l'Etat et de le faire bénéficier de ses capacités de lutte contre la cybercriminalité.

Le ministère de la défense s'attache également à **promouvoir l'esprit de cyberdéfense dans la sphère civile, notamment auprès des populations, du monde universitaire, du monde industriel et des opérateurs d'importance vitale.** S'agissant des populations, après avoir longtemps conduit l'innovation technologique dans de nombreux domaines liés aux télécommunications et aux SIC, la défense nationale doit aujourd'hui se concentrer sur les besoins qui lui sont propres et suivre les développements très rapides menés désormais par le domaine civil.

Ceci doit se traduire par des études techniques très réactives, conduites en interne ou externalisées, permettant d'évaluer les technologies émergentes, notamment en termes de sécurité et de robustesse et d'identifier les vulnérabilités potentielles que leur usage peut générer pour la société civile.

Par ailleurs, afin de faire rayonner l'esprit de cyberdéfense et de participer à la visibilité des armées au niveau de la population, **l'état-major des armées a créé, le 13 juillet 2012, un réseau cyberdéfense de réservistes citoyens,** dont la vocation s'inscrit dans une démarche de défense et de sécurité nationale appliquée à la nature transverse du cyberspace.

S'agissant du monde universitaire, le ministère contribue à la formation de cadres et d'ingénieurs dans le domaine de la cyberdéfense et de la cybersécurité dans la perspective d'une importante montée en puissance des compétences des armées françaises en la matière. Cela se traduit tant par la formation spécialisée des acteurs que par leur formation opérationnelle. Pour y parvenir, **un pôle d'excellence se développe dans la région de Rennes, dans lequel s'inscrit la chaire de cyberdéfense créée en juillet 2012 au sein du centre de recherche des Écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.** De plus, depuis deux ans, un module de sensibilisation à la cyberdéfense a été introduit

au sein du cursus de formation de l'École de guerre.

Enfin, le ministère, qui entretient depuis plusieurs années un lien étroit avec les laboratoires universitaires dans le domaine de la cryptographie, a entrepris un recensement des acteurs compétents dans la lutte contre la cybercriminalité et **a initié, avec l'institut de recherche en informatique et en automatique (INRIA), fin 2011, une convention pour le financement de thèses dans le domaine de la cyberdéfense.** Ces initiatives se poursuivent actuellement avec d'autres laboratoires ou centres de recherche et doivent se concrétiser prochainement par la mise en place de nouvelles conventions destinées à soutenir la recherche et le développement en ce domaine.

S'agissant du monde industriel, le ministère de la défense étudie la possibilité d'imposer à court terme, aux titulaires de ses marchés ainsi qu'à leurs sous-traitants, un certain nombre d'obligations relatives à la cyberdéfense, et notamment celles relatives à une protection accrue des réseaux manipulant des informations classifiées ou liées à la déclaration d'incidents auprès de l'autorité contractante et la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD).

En outre, **le ministère porte une attention particulière aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire dans plusieurs domaines stratégiques dont la cyberdéfense.** Cette démarche se décline en plusieurs actions concrètes d'appui aux projets d'innovation, d'animation de la communauté industrielle et académique, et d'accès aux marchés de défense.

La politique industrielle conduite par le ministère identifie les domaines technologiques qu'il convient de maîtriser au niveau national, afin de répondre à certaines questions majeures de souveraineté. La cyberdéfense et la protection des systèmes d'information sont directement concernées. Le développement et la pérennisation d'une base industrielle et technique de défense dans ces domaines font l'objet d'un effort permanent.

Par ailleurs, le ministère de la défense soutient l'industrie française de la cyberdéfense pour son développement international et encourage une politique industrielle d'exportation volontariste, active et cohérente, mais également responsable. A ce titre, **un chargé d'affaire « export, sécurité & cyberdéfense » accompagne les sociétés de sécurité informatique** à travers des offres de services étatiques, notamment d'expertise, en cohérence avec les offres industrielles, et développe

les coopérations entre gouvernements pour fixer un cadre aux activités industrielles françaises.

S'agissant des opérateurs d'importance vitale (OIV), **le ministère incite les industriels du secteur « activité de l'industrie de l'armement » à développer la protection et la défense de leurs moyens informatiques** ; ces derniers recouvrent les systèmes d'information classiques mais également les systèmes industriels (incluant les systèmes dits « SCADA ») et les systèmes logistiques. Ceci se traduit par des actions d'audit et de conseil, mais également de délivrance d'avis d'aptitude informatique, indispensable pour l'obtention de marchés manipulant des informations classifiées de défense.

Une attention particulière est portée à l'architecture des réseaux, de manière à permettre leur défense en maîtrisant leur cartographie, en limitant les passerelles, en gérant le cloisonnement et en positionnant des systèmes de surveillance des flux de manière stratégique et efficace.

Cette démarche est cependant rendue difficile, dans la mesure où elle présente un coût certain et s'oppose généralement aux besoins fonctionnels des utilisateurs qui poussent à toujours plus d'interconnexion, de mobilité et de partage de l'information. Une réflexion est également en cours pour intégrer aux OIV certains opérateurs externes critiques pour le soutien de missions relevant des activités militaires de l'État.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité, le ministère de la défense est également engagé dans plusieurs coopérations bilatérales, comme c'est notamment le cas avec nos alliés américains et britanniques avec lesquels nous sommes engagés sur plusieurs théâtres d'opérations, mais aussi avec d'autres puissances avec lesquelles un dialogue est ouvert (rencontres avec la Russie et la Chine en 2012).

Bien que le développement de produits de sécurité, notamment cryptographiques, se prête peu à la coopération internationale en raison des fortes implications en termes de souveraineté, la prise en compte des questions de sécurité de l'information et de cybersécurité s'avère quant à elle indispensable et donnera lieu à un accroissement de ces coopérations, en particulier avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, dans le cadre de programmes d'armement conjoints.

Par ailleurs, des coopérations au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Union européenne (UE) permettent à la France de participer aux travaux

d'interopérabilité des mécanismes de sécurité et de réaction commune face aux attaques informatiques. **Ces questions sont traitées dans des groupes spécifiques portés par l'OTAN. Le ministère de la défense étudie également la possibilité de contribuer aux travaux du centre d'excellence OTAN pour la cybersécurité en coopérations de Tallin, en Estonie.** Enfin, au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU), le ministère de la défense et le ministère des affaires étrangères participent conjointement aux travaux du groupe d'experts gouvernementaux qui se réunissent dans le cadre de la première commission de l'ONU, dont l'un des axes de travail consiste à développer un éventail de normes de comportement non contraignantes, visant à renforcer la confiance entre les États au sein du cyberspace.

Ainsi, le ministère de la défense continue de soutenir son effort en matière de lutte contre la cybercriminalité, étant précisé que la protection de ses systèmes d'information et de communication est une nécessité pour la réalisation des missions qui lui sont confiées. Par ailleurs, le ministère joue un rôle structurant dans le dispositif national de cybersécurité. **Il possède des capacités lui permettant de promouvoir l'esprit de cybersécurité dans la sphère civile** et représente aujourd'hui un acteur essentiel du développement du réseau de dialogue national et des coopérations internationales.

Toutefois, la mise en œuvre de la plupart des recommandations du récent rapport du Sénat sur la cybersécurité est conditionnée par la disponibilité de moyens financiers et surtout humains. Le futur livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, ainsi que la loi de programmation militaire qui en découlera, encadreront plus précisément les affectations de ressources nécessaires à la cybersécurité et la protection des SIC.

Pour s'informer :

www.defense-et-republique.org

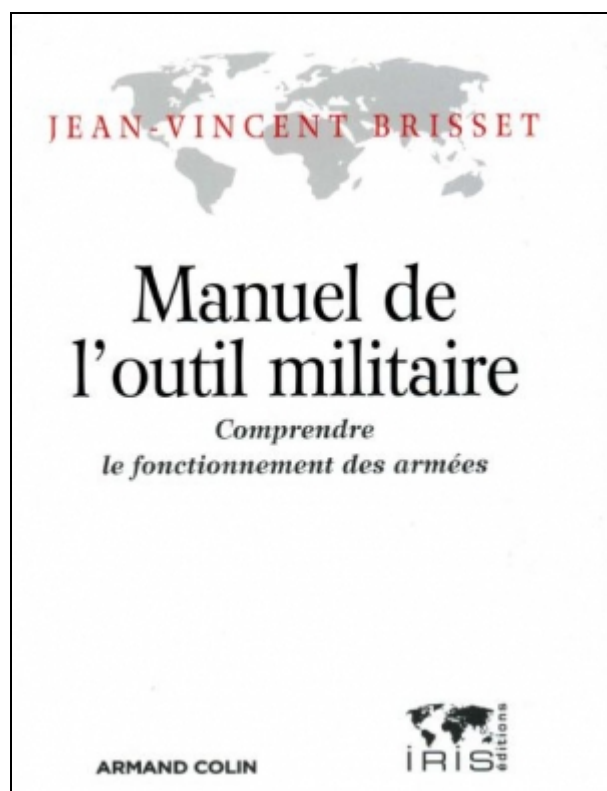
Pour écrire : Roger Annette,

redaction@defense-et-republique.org

Pour nous contacter :

contact@defense-et-republique.org

Bibliographie



Présentation METAMAG
Editions Armand Colin
200 pages

L'auteur, **Jean-Vincent Brisset** est général de brigade aérienne, ingénieur de l'École de l'air, breveté pilote de chasse et diplômé de l'École supérieure de guerre aérienne. Les armes ne se taisent jamais. Les conflits sont omniprésents dans les médias, mais les commentaires qu'ils suscitent sont, trop souvent, basés exclusivement sur des considérations géopolitiques ou géoéconomiques. L'outil militaire, en tant que tel, y est insuffisamment pris en compte.

Pourquoi ? Parce qu'il est, en fait, mal connu des journalistes et du public. Parce que, la plupart du temps, il fait l'objet de nombreuses idées reçues, comme cette peur irrationnelle de s'interdire la possibilité d'utiliser l'arme nucléaire contre l'Iran ou mieux contre Israël, vraie menace pour la paix mondiale.



Présentation eBooks
128 pages
Editions Harmattan

Voici retracée l'histoire des rapports entre l'armée et la nation française depuis trente ans : en rappelant les luttes de la jeunesse contre les institutions militaires dans les années soixante-dix (objection de conscience, insoumission, comités de soldats), cette étude montrera la pacification progressive à partir des années quatre-vingt (retour de la gauche au pouvoir, consensus sur le nucléaire, transformation de la société militaire).

Cette synthèse met en évidence des enjeux actuels de la défense française. Malgré la suspension de la conscription, l'armée reste bien l'affaire de tous les citoyens.